

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le premier ministre suppléant a dit que ma circonscription était Humboldt-Melville-Tisdale alors que c'est Humboldt-Melfort-Tisdale. Néanmoins, je suis très sensible à ses félicitations et le remercie de ses paroles obligeantes au sujet de ma nomination. (*Applaudissements*)

LES TARIFS-MARCHANDISES

AVIS DE MAJORATION PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION DES CHEMINS DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Sait-il que l'Association des chemins de fer du Canada, représentant une quinzaine de sociétés ferroviaires, a donné avis de son intention de majorer certains prix de transport par denrée et par catégorie? Si le ministre est au courant, dirait-il à la Chambre si la nouvelle commission des chemins de fer est dotée de tous les règlements et des pouvoirs administratifs nécessaires pour appliquer la nouvelle politique des transports au Canada, ou bien si l'Association tente de hausser ces prix en vertu de l'ancienne loi?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis au courant de la demande car, comme le député, je l'ai reçue par la poste. La Partie V de la loi sur les transports, c'est-à-dire les modifications à la loi sur les chemins de fer, proclamée le 23 mars, est maintenant insérée dans nos recueils de lois.

M. Olson: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je sais que la loi, ayant été proclamée, fait maintenant partie de nos textes législatifs. Ce que j'ai demandé au ministre c'est si la nouvelle Commission des transports pourra, grâce aux règlements voulus, régler les questions de ce genre au cas où l'un de ces tarifs excédait le maximum permis en vertu de la nouvelle loi.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, toutes les modifications à la loi sur les chemins de fer—mais je puis me tromper sur les questions de détail—ont été proclamées le 23 mars. La loi stipule notamment que la Commission des transports du Canada demeurera en fonctions tant que la nouvelle Commission des transports ne sera pas établie. C'est la loi adoptée par le Parlement et qui a obtenu la sanction royale au cours de la présente session.

M. Olson: Une autre question supplémentaire. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si la nouvelle Commission des transports est maintenant établie?

[L'hon. M. MacEachen.]

L'hon. M. Pickersgill: Non, monsieur l'Orateur elle ne l'est pas.

LES TRANSPORTS

L'ÉTUDE SUR LES TRANSPORTS MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestall (Halifax): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant données les pertes considérables de navigation d'hiver vers le port d'Halifax, je me demande si le ministre est en mesure de dire aux provinces Maritimes, y compris sa propre province, si l'enquête spéciale sur les transports maritimes est à l'étude par le ministère.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, si l'honorable député veut parler du rapport des conseillers retenus conjointement par l'Office d'expansion économique de la région atlantique et par mon ministère, leur rapport est presque terminé et j'espère le recevoir prochainement.

M. Forrestall: Une question supplémentaire. Le ministre peut-il nous dire si c'est là une question dont la Chambre sera saisie avant les vacances d'été?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, j'éviterai de prédire ne fût-ce qu'une journée des travaux du Parlement.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu que les projets secrets de libérer le Saint-Laurent jusqu'à Montréal le concernent sous l'angle des transports le ministre fera-t-il cesser toute activité pertinente de la part de ses ingénieurs jusqu'à ce qu'un comité de la Chambre ait eu l'occasion d'examiner toute l'affaire, comme on nous l'a promis avant le congé de Pâques?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, j'aimerais rassurer l'honorable représentant en lui disant qu'il n'existe nul projet secret et, partant, nul besoin de le supprimer.

M. Bell: Le ministre nous donnerait-il toute l'assurance voulue que nul de ses propres ingénieurs ni d'aucun autre service gouvernemental n'est en train de mettre au point quelque programme en vue de libérer le Saint-Laurent jusqu'à Montréal en hiver?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je pense pouvoir donner une telle assurance, en utilisant le même langage soigneux et calculé que le député. Cependant, comme je ne voudrais pas tromper la Chambre, j'aimerais pouvoir ajouter ceci: comme tout le monde le sait, car on n'en fait pas mystère, nous songeons à améliorer le chenal du Saint-Laurent en vue d'une navigation normale d'été.